

ME 54 - MUSICOLOGIE PR 577 - M1 Musique, Interprétation, Patrimoine (MIP)					
Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du projet artistique personnel qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.					
Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
S1 - Semestre 1					
Organologie	S1	3	18	100% contrôle continu	3
Initiation à la recherche	S1	3	24	100% contrôle continu sur la base de plusieurs travaux personnels dans le cadre d'un séminaire	3
Langue vivante	S1	3	24	100% contrôle continu sur la base de plusieurs travaux personnels	3
Analyse musicale 1	S1	3	12	100% contrôle continu	3
Pratiques artistiques collectives I	S1	3	24	100% contrôle continu. L'évaluation repose sur un contrôle continu où seront prises en considération les qualités de musicien interprète de l'étudiant, son engagement musical en situation de répétition et de concert, ainsi que ses aptitudes à manager un groupe.	3
Direction d'ensemble 1	S1	3	12	100% contrôle continu	3
Discipline principale Instrument/Voix	S1	6	18	100% contrôle continu. L'évaluation porte sur la préparation et l'exécution d'un récital d'une quarantaine de minutes.	6
Histoire des politiques culturelles	S1	3	24	100% contrôle continu	3
Projet artistique personnel	S1	3	1	100% contrôle continu. L'évaluation portera sur le projet de recherche	3
TOTAUX ECTS S1	S1	30	157		30
S2 - Semestre 2					
Droit de la culture	S2	2	18	100% contrôle continu	2
Langue vivante	S2	3	24	100% contrôle continu sur la base de plusieurs travaux personnels	3
Analyse musicale 2	S2	2	12	100% contrôle continu	2
Communication culturelle	S2	3	24	100% contrôle continu	3
Pratiques artistiques collectives II	S2	2	24	100% contrôle continu. L'évaluation repose sur un contrôle continu où seront prises en considération les qualités de musicien interprète de l'étudiant, son engagement musical en situation de répétition et de concert, ainsi que ses aptitudes à manager un groupe.	2
Direction d'ensemble 2	S2	3	12	100% contrôle terminal. L'évaluation consiste en une présentation musicale, à l'issue du semestre	3
Discipline principale Instrument/Voix	S2	6	18	100% Contrôle terminal. L'évaluation consiste en un récital d'une quarantaine de minutes, réalisé en public devant jury au terme du semestre.	6
Projet artistique personnel	S2	3	1	80% contrôle continu, 20% contrôle terminal. L'évaluation portera sur le projet de recherche (mémoire, soutenance)	3
Stage	S2	6	18	100% Contrôle Continu. Rédaction d'un rapport de stage	6
TOTAUX ECTS S2	S2	30	151		